teur d'un fusil de chasse et muni d'un dispositif d'éclairage destiné à attirer le gibier. Conduit au commissariat de police le chasseur en défaut fut laissé en liberté après s'être vu dresser un procès-verbal.

PAIEMENT DES SECOURS AUX CHOMEURS. — Aujourd'hui samedi, à 9 h., salle des fêtes rue Jean-Macé, pour le Centre, et à 14 h., salle annexe rue de Roubaix pour le Capreau. On paiera le rappel de 0,50 par jour pour tout le mois de décembre.

CAISSE D'EPARGNE DE ROUBAIX. — Réouverture demain dimanche 8 janvier, de 9 à 10 h. 30 à la mairie. Administrateur de service: M. J. Coppée.

A LA MATERNITE. — Ce samedi, de 14 à 16 h., consultations prénatales gratuites à la maternité municipale, place Pénelon, sous la direction de Mme Hostaux, sage-femme de l'établissement.

PHARMACIEN DE GARDE. — Dimanche 8 janvier, M. Wasselin, rue de la Vendée, pour le secteur de Wasquehal et Fiers-Breucq.

CROIX

La statistique de l'état civil

La séance de l'état civil a été appelé durant l'année 1938, à enregistrer les déclarations ci-après :

234 naissances (118 du sexe masculin et 116 du sexe féminin); mariages : 120; divorces : 18. Le nombre des décès s'est élevé à 201; en outre, 60 transcriptions de décès ont été faites. Les décès par âge se répartissent comme suit : 11 de 0 à 1 an; 7 de 1 à 20 ans; 15 de 21 à 40 ans; 37 de 41 à 60; 131 de 61 et plus. Voici à titre de comparaison, les chiffres de l'année 1937: 225 naissances, 132 mariages, 17 divorces, 216 décès, 34 transcriptions.

CONTRIBUTIONS DIRECTES. — Le percepteur se tiendra à la mairie (rez-de-chaussée) le lundi 9 janvier, de 14 h. à 16 h. pour la perception.

CHALET-BAINS. — Ouvert le samedi, de 7 h. à 19 h.

POUR LES VIEILLARDS DE L'HOSPICE. — Remis au Comité de répartition: quête faite en l'église anglicane, le jour de Noël 332 frs; quête faite après un souper au « Bon Fraisier », 1, rue de l'Allumette, 22 frs 50; quête faite après un repas de famille en d'amis chez M. Alfred Varras 25 frs et 25 frs pour les enfants d'Espagne.

CERCLE SYMPHONIQUE CROISIEN. — Aujourd'hui samedi 7 janvier, à 17 h., au siège, réunion de la commission administrative avec la commission de l'Union chorale. Ordre du jour: souper et fête du 21 janvier. Les inscriptions des sociétaires de leurs familles et amis pour cette fête seront reçues à partir d'aujourd'hui, à 17 h., au siège.

Les répétitions et les cours reprendront à partir du dimanche 15 janvier, à 10 h. 30.

ANCIENS COMBATTANTS BELGES. — Dimanche 8, permanence au siège de 10 h. 30 à 12 h. pour le renouvellement des cartes de réduction sur les chemins de fer. Se munir d'une photographie.

UNION CHORALE ET CERCLE SYMPHONIQUE CROISIEN. — Ce samedi 7 janvier, à 17 h., Café de la Salle des fêtes, réunion des commissions des deux sociétés; organisation de la fête familiale du 21 janvier.

AMICALE JEAN-JAURES. — La bibliothèque sera ouverte le dimanche 8 janvier, de 10 h. à 11 h.

FANFARE INDEPENDANTE de TAMBOURS ET CLAIRONS. — Dimanche 8 janvier, à 9 h. 30, au siège, 18, rue Holden, rassemblement.

WATTRELOS

L'inauguration officielle de l'école de motorisation

C'est demain 8 janvier, à 10 h. 45, en la salle Deltour, rue Roger-Salengro, que le Comité régional de la Fédération nationale des S.E.P. et de P.M. viendra inaugurer sa sixième école de motorisation et de préparation militaire aux armes motorisées.

Ces cours sont préparatoires aux certificats d'aptitude à l'emploi d'automobiliste et de motocycliste militaire.

Actuellement l'armée a grand besoin de motoristes, et tous les jeunes gens intéressés de la mécanique, peuvent suivre ces cours, quelle que soit leur profession.

Les titulaires de ces certificats seront incorporés dans une arme où ils seront aptes à rendre des services en rapport avec leurs connaissances, de plus, ils ont la possibilité d'accéder plus rapidement aux grades de brigadier et de sous-officier.

Ces cours organisés par le Comité régional sont faits par des officiers et sous-officiers du train, spécialistes des armes motorisées, et sont entièrement gratuits. Ils ont lieu tous les mercredi et vendredi de 19 h. à 20 h. 30, au siège de l'école, 22, Grand'place.

C'est à la suite de l'inauguration de cette école, que M. le capitaine Dooghe, inspecteur chargé de l'examen des permis de conduire, fera une importante conférence sur la circulation et la signalisation routières, nul doute que cette question, partie intégrale du code de la route, toute d'actualité, amènera de nombreux Wattrelosiens, salle Deltour, rue Roger-Salengro.

VOIR en avant-dernière page l'annonce des Produits « CADOL », « IDOL » et « ISOL ».

Un homme tentait d'importer douze kilos de tabac

Vendredi matin, des douaniers de la brigade de la Houssarde, ont arrêté près du bureau de la Houssarde, Léon Duprez âgé de 29 ans, magasinier, demeurant à Mouscron, Grand'rue, 25, qui était porteur de douze kilos de tabac belge.

Conduit à la gendarmerie, les gendarmes constatèrent que le fraudeur était sous le coup d'un arrêté d'interdiction de séjour.

Par les soins de la gendarmerie, il a été transféré à la maison d'arrêt de Lille.

ASSOCIATION DES FAMILLES NOMBREUSES. — Demain dimanche, permanence habituelle, de 10 à 11 h., au siège, café Delcroix, Grand'place, pour le paiement des primes de naissance.

AMICALE DU PLOUYS. — Demain dimanche 8 janvier, à 16 h., réunion mensuelle.

AUX JEUNES POUR LA PAIX. — Dimanche 8 janvier, à 10 h. 30, réunion de la commission, au siège, 64, rue de Roubaix. De 10 h. 30 à midi, permanence.

AUX COMBATTANTS REPUBLICAINS. — Dimanche 8 janvier, de 10 à 12 h., permanence au siège, 64, rue de Roubaix.

FRATERNELLE DES COMBATTANTS. — Ce soir, de 18 h. à 20 h., versements pour le 1er trimestre 1939 de la mutuelle-retraite. Dimanche, de 9 h. 30 à midi, perception de la mutuelle et permanence.

APRES LE BAL DU SPORTING. — Voici les numéros gagnants de la tombola gratuite à laquelle donnaient droit chaque carte de 1 franc : 608 736 131 990 221 1242 442 705 372 633. Les lots sont à réclamer au siège, 21, Grand'place, jusqu'au 10 janvier, date à laquelle les lots non réclamés seront acquis au Sporting-Club.

LES AMIS REUNIS DE LA HOUZARDE. — Réunion générale au local, café Delvincourt, dimanche 8 janvier, à 15 h.

A. Jacquemont Chirurgien-Dentiste 172, r. Carnot - Wes

LANNOY

La médaille de l'enseignement libre est décernée à Mlle Marie Verschaeve

Parmi les nouveaux titulaires de la médaille de l'enseignement libre, dont les noms furent proclamés jeudi au cours de la réception des instituteurs et institutrices libres du diocèse, par S. E. le cardinal Liénart, figure Mlle Marie Verschaève, la dévouée directrice de l'école Sainte-Marie.

Depuis quatorze ans qu'elle est à Lannoy, Mlle Verschaève a donné la mesure de ses excellentes qualités pédagogiques. Elle prodigue un enseignement plein d'une haute élévation morale dont il est inutile de souligner, ici, l'importance.

Mlle Verschaève est depuis 29 ans institutrice libre, et a enseigné dans le décanat de Cassel, avant d'arriver à Lannoy.

Nous lui présentons nos félicitations les plus vives.

VOIR en avant-dernière page l'annonce des Produits « CADOL », « IDOL » et « ISOL ».

MUTUELLE-RETRAITE DES ANCIENS COMBATTANTS. — Aujourd'hui samedi 7 janvier, de 14 h. à 15 h., au siège, paiement des coupons de retraite échus en janvier. Pourront aussi se présenter à cette permanence, les assurés sociaux dont les arrérages n'ont pas été payés en décembre dernier.

CERCLE SAINT-AUGUSTIN. — Tous les membres du Cercle sont invités à venir fêter les Rois au local le lundi 9 janvier, vers 19 h. 30.

Vers 19 h., un membre du comité prendra note des chants que les participants ont l'intention de présenter.

LYS

A la Société de secours mutuels « La Jeanne d'Arc »

La réunion trimestrielle de la société de secours mutuels « La Jeanne d'Arc » aura lieu le dimanche 8 janvier.

Etant donnée l'importance de l'ordre du jour, tous les sociétaires doivent être présents à cette réunion. Il sera en outre procédé au tirage de craquelins.

Pour cause de maladie, les sociétaires sont informés que le collecteur ne passera pas percevoir les cotisations ce mois-ci. La cotisation de décembre sera perçue en même temps que celle de janvier.

Il est rappelé aux sociétaires que les cotisations sont augmentées à partir du 1er janvier. Donc, au début de février, le collecteur devra percevoir une cotisation de 3 fr. 50 et une de 4 fr. 50 pour les assurés sociaux et une cotisation de 4 fr. 50 et une de 6 fr. pour les exclus des A.S.

LES BUREAUX DE LA MAIRIE seront fermés aujourd'hui samedi 7 dans l'après-midi ainsi que l'après-midi du lundi 9 janvier.

AVIS AUX CHOMEURS. — Le pointage aura lieu à la mairie le lundi 9, à 9 h., pour les hommes, et à 9 h. 30 pour les femmes.

BAINS-DOUCHES. — L'établissement de bains-douches sera ouvert aujourd'hui samedi de 14 h. à 20 h., et demain dimanche, de 8 h. à 12 h.

FOYER POPULAIRE, 42, rue Jules-Guesde (section boulaire). — Réunion mensuelle obligatoire des sociétaires, dimanche 8 janvier, à 16 h.

HEM

La vie et la mort en 1938

Les registres de l'état civil de l'année 1938 comportent 98 naissances, dont 51 garçons et 47 filles ; 41 mariages ; 86 décès, dont 10 extra-muros.

Voici les décès par groupes d'âges : 9 de 0 à 1 an ; 3 de 1 à 10 ans ; 3 de 20 à 30 ans ; 8 de 30 à 40 ans ; 3 de 40 à 50 ans ; 17 de 50 à 60 ans ; 18 de 60 à 70 ans ; 13 de 70 à 80 ans ; 10 de plus de 80 ans. 19 sont morts d'affections cardiaques ; 2 par tuberculose pulmonaire ; 2 par cancer.

431 étrangers à Hem

Le recensement des étrangers a permis de constater qu'il existe à Hem 431 sujets étrangers, se décomposant comme suit : 1 Allemande, 1 Canadien ; Belges : 193 hommes, 141 femmes, 21 enfants ; 2 Britanniques, 1 Espagnol ; Italiens : 6 hommes, 2 femmes, 5 enfants ; Polonais : 11 hommes, 37 femmes, 8 enfants, 2 Tchéco-Slovaques.

Un acte de probité

Mlle Madeleine Baudchon, 16 ans, demeurant rue Jules-Guesde, a trouvé un porte-monnaie contenant une certaine somme, qu'elle s'est empressée de déposer à la mairie.

Nos félicitations.

Deux maisons de commerce reçoivent la visite des cambrioleurs

Vendredi matin, à son réveil, vers 6 h., M. Roland Hémerick, tenancier du Café du Tilleul, à l'angle des rues du Docteur-Coubronne et du Cimetière, constatait qu'au cours de la nuit, son établissement avait reçu la visite de cambrioleurs.

Ceux-ci avaient escaladé une clôture grillagée donnant sur la rue du Cimetière. Parvenus dans la salle de réunion du café, ils n'eurent qu'à pousser des portes non fermées à clé, pour visiter le rez-de-chaussée de l'immeuble.

Les indésirables visiteurs vidèrent le tiroir-caisse de son contenu, soit une soixantaine de francs, et s'approprièrent l'argent renfermé dans un portemonnaie, placé dans un pardessus, appartenant à M. Hémerick et pendu à un porte-manteau.

Ils se retirèrent enfin en emportant des bouteilles de liqueurs, du pain et du chocolat.

La gendarmerie de Lannoy, avertie, procède à l'enquête d'usage.

— Vendredi matin également, M. Jérôme Lebbe, demeurant rue de la Gare, à Croix, dont la boucherie est située 117, rue Jean-Jaurès, à Hem, trouvait deux carreaux brisés à sa porte d'entrée.

Son magasin avait reçu la visite de cambrioleurs au cours de la nuit précédente, et ceux-ci, après avoir essayé, en vain, de fracturer le tiroir-caisse, avaient déplacé la plaque de marbre recouvrant le comptoir, et avaient pu, ainsi s'emparer du contenu.

Les noctambules s'approvisionnèrent aussi de morceaux de viande et de cinq kilos de saucisson.

M. Jérôme Lebbe, qui estime à 350 fr. le préjudice qui lui est causé, a porté plainte à la gendarmerie de Lannoy.

CHIFFRE D'AFFAIRES ET LICENCES. — Perception aujourd'hui samedi 7 janvier de 9 h. à 10 h., au débit Laurent.

LA CONSULTATION des NOURRISSONS aura lieu au dispensaire de la rue Victor-Hugo, le mardi 10 janvier, à 14 h. 45.

DISPENSAIRE ANTITUBERCULEUX REGIONAL. — Ce samedi 7 janvier et mardi 10 janvier, à 14 h., consultation par le docteur.

CAISSE D'EPARGNE. — La succursale d'Hem sera ouverte à la mairie (1er étage) demain dimanche 8 janvier, de 9 h. à 10 h. 30. Administrateur de service: M. Jules Delesalle.

Il sera procédé au cours de cette séance au règlement des intérêts de l'année 1938.

PHARMACIEN DE SERVICE. — Demain dimanche 8 janvier toute la journée, pour les communes de Leers, Lannoy, Lys, Tourcoing et Hem, Mme Lucienne Cuvelier, 123, rue de Lille.

SYNDICAT LIBRE. — Aujourd'hui samedi 7, permanence de 16 h. à 18 h., au secrétariat local, rue Jean-Jaurès.

SOCIETE D'HORTICULTURE ET DES JARDINS OUVRIERS. — Les sociétaires peuvent dès maintenant régler leur cotisation chez le délégué M. André Vos, 161, rue Jules-Guesde.

Les cotisations étant exigibles en janvier et pour faciliter le travail du délégué, les adhérents sont priés de vouloir bien en effectuer le règlement avant le 31 janvier. Les nouvelles adhésions sont encore reçues.

Une leçon de jardinage sera donnée le dimanche 29 janvier, salle du café Henri Danel, rue de Croix, 1, à Hempempont par M. Blotteau, professeur de jardinage. La carte 1939 sera exigée à l'entrée.

FANFARE SAINT-CORNEILLE. — Les sociétaires sont priés de se conformer aux convocations individuelles et de se trouver au patronage ce soir samedi, à 16 h. 30. Répétition à l'heure habituelle et présentation des vœux au comité directeur.

FLERS-LEZ-LILLE

MUTUELLE DU BREUCQ. — Les membres disponibles sont priés d'assister aux funérailles de M. Jules Hennebo aujourd'hui samedi 7 janvier, à 8 h. 30, en l'église de Flers-Bart. Réunion à la maison mortuaire rue Jean-Baptiste Bonte. (Drapeau et insigne).

LA STATISTIQUE DES ETRANGERS. — Voici le résultat du dénombrement de la population étrangère par nationalités et par types de profession au 31 décembre 1938: Allemands 2, Américains du Nord 5, Argentins 2, Belges 438, Britanniques 12, Chinois 3, Espagnols 5, Hongrois 4, Italiens 17, Polonais 115, Portugais 11, Russes 2, Suisses 6, Tchécoslovaques 2, Yougoslaves 1.

234 sans profession, 10 commerçants, 303 travailleurs manuels, 14 employés, 2 directeurs, 16 gens de maisons, 54 travailleurs agricoles, 3 artisans.

AUGMENTATION DES DROITS PERCUS PAR L'ETAT CIVIL. — Les droits perçus par le service de l'état civil seront modifiés comme suit: pour chaque expédition d'un acte de naissance, de reconnaissance, de décès 2 frs 50; pour chaque expédition des actes de mariages, d'adoption ou de transcription de jugement, 5 frs.

LEGALISATION DES SIGNATURES. — Toute pièce présentée à la légalisation du maire donne lieu à la perception par apposition de timbres mobiles d'un droit fixe de 1 fr. 50. Sont exemptés des droits, les personnes qui justifient de leur indigence, par déclaration souscrite ou sur présentation d'un certificat du percepteur, portant qu'elles paient moins de 10 frs de contribution.

INTERRUPTION DE COURANT ELECTRIQUE. — Dimanche 8 janvier, de 7 h. à 15 h., quartier du Recueil, en raison de travaux à effectuer dans le secteur.

TOUFFLERS

SOCIETE DES JARDINS OUVRIERS. — Les sociétaires sont invités à se présenter le plus tôt possible chez M. Degand, délégué, 37, rue de Tournai pour y retirer leur carte 1939 qui sera exigée lors de la prochaine réunion.

LEERS

Une automobile patine sur le verglas et verse dans un fossé de la rue de Roubaix

Vendredi matin, M. Paul Delcourt, agent d'assurances, demeurant rue de la Mairie, descendait en auto la rue de Roubaix, lorsque pour éviter une auto arrivant en sens inverse, il dut donner un coup de frein.

Patinant sur le sol recouvert de verglas, la voiture de M. Delcourt fit un tête à queue et alla verser dans un fossé à proximité de l'estaminet Lejeune.

Par bonheur, l'automobiliste ne fut pas blessé, mais les dégâts à son véhicule sont assez importants.

SYNDICATS LIBRES. — Aujourd'hui samedi 7, de 14 h. 30 à 16 h. 30, permanence au Foyer populaire, 2, place Sadi-Carnot.

AVIS AUX CHOMEURS. — Le paiement des secours aura lieu aujourd'hui samedi, à 10 h. 30.

AVIS AUX COMMERCANTS. — Les commerçants en possession de bons de denrées délivrés aux indigents en 1938 sont invités à les remettre à la mairie, le plus tôt possible.

A L'UNION BELGE. — Dimanche, permanence habituelle de 10 h. à 12 h., au café Lorthioir, rue Jean-Jaurès. Les cartes des membres de l'Union et de la Mutuelle au décès pour l'année 1939 sont à la disposition des adhérents. M. Rolland, président, prie tous les membres de retirer leurs cartes à cette permanence. Les nouvelles inscriptions y seront aussi reçues, et tous renseignements utiles donnés.

ASCQ

Mlles Roche, de l'école du Sacré-Cœur, reçoivent la croix de l'enseignement libre

Les Ascquois ont appris avec plaisir que Mlle Antoinette Roche, directrice, et sa sœur, Mlle Jeanne Roche, adjointe, ont

Mlle ANTOINETTE ROCHE, *directrice* — Mlle JEANNE ROCHE, *adjointe*

reçu la croix de l'enseignement chrétien, qui leur a été décernée par S. E. le cardinal Liénart.

A l'école libre de filles, où elles exercent depuis 18 ans, Mlles Roche ne cessent d'apporter à leur enseignement le concours de leurs qualités professionnelles. Depuis la rentrée d'octobre dernier, une nouvelle classe, moderne et pratique, s'est ajoutée aux classes déjà existantes de l'école du Sacré-Cœur.

Mlles Roche travaillent encore au développement des amicales libres dont on connaît la prospérité.

Nous sommes heureux de leur adresser nos vives félicitations.

La fête de la section des Anciens Combattants

C'est le dimanche 29 janvier, salle municipale des fêtes, que se déroulera la matinée de la section des anciens combattants.

On y jouera une comédie en trois actes de Laurent-Doillet « Papassier s'en va-t-en-guerre » et « La ménagère approvisionne », comédie en un acte de Faber, avec le concours de M. Pierre Farcaz et de sa compagnie, ainsi que la Philharmonie.

Le prix des places est fixé à 7 fr. pour les premières; 5 fr. pour les secondes; pour les enfants en dessous de 14 ans : 5 fr. et 3 fr. La location sera ouverte la veille.

CONTRIBUTIONS INDIRECTES. — La perception du chiffre d'affaires, des stocks et des licences, se fera à la mairie, le lundi 9 janvier 1939, entre 8 h. 30 et 10 h.

VISITE DU CONTROLEUR DES CONTRIBUTIONS DIRECTES. — Le contrôleur des contributions directes sera à la mairie, aujourd'hui samedi 7 janvier, de 14 h. à 15 h. 30, à la disposition des contribuables pour recevoir leurs réclamations et fournir tous renseignements en matière de contribution directes.

AUX COMMERCANTS. — Les commerçants qui sont en possession de bons de viande ou de charbon, émis pour le compte du Bureau de bienfaisance pendant l'année 1938, sont priés de les remettre d'urgence à la mairie.

CARTES DE MUTILES. — Les mutilés de guerre dont l'invalidité est égale ou supérieure à 25 % et dont la carte, donnant droit à réduction de tarif sur les lignes de chemin de fer, est arrivée à expiration en cours du premier trimestre 1939, doivent en demander l'échange actuellement à la mairie. Se munir du livret de pensions, de la carte périmée et d'une photo sans chapeau et récente.

ANNAPPES

Le don de la layette

Chaque année, à la Noël, une layette et un moïse joliment orné, offerts par la Ligue patriotique des Françaises, sont bénits et destinés au premier enfant né après minuit de la Noël.

La petite Marie-Paule Beurtheret, née le samedi 31 décembre, a été l'heureuse détentrice de la layette.

En son nom, son parrain, M. Victor Desprez-Pottié, maire de Cappelle, et sa marraine, Mme Thérèse Alavoine, ont remercié et félicité le jour du baptême Mme Dubus-Deffontaines, de la Ligue patriotique des Françaises, présente à la cérémonie.

M. E. Mas, maire d'Annappes, le distingué président des familles nombreuses, et M. Georges Delebart, maire d'Ascq, ont aussi dit leur admiration pour le superbe cadeau que représente la layette 1938 d'Annappes.

INTERRUPTION DE COURANT ELECTRIQUE. — Dimanche 8 janvier, de 7 h. à 15 h., pour les quartiers du Marais, du Recueil et des Marchennelles, en raison des travaux à exécuter dans ce secteur.

BAISIEUX

La croix de l'enseignement chrétien est décernée à Mlles Tabouelle

Mlles Bérénice Tabouelle, directrice, et Suzanne Tabouelle, adjointe, à l'école libre des filles du Grand-Baisieux, viennent de recevoir des mains de S.Em. le cardinal Liénart, la croix de l'Enseignement chrétien.

Les paroissiens de Saint-Martin ont adressé, ainsi que M. le curé, leurs chaleureuses félicitations à Mlles Tabouelle, qui comptent 34 années de dévouement dans les écoles du diocèse.

A Baisieux depuis 1935, Mlles Tabouelle ont débuté à Roubaix, à Saint-Joseph et au Pile ; après un séjour à Berry-au-Bac, elles ont enseigné durant douze ans à Forest-sur-Marque.

PETITE CORRESPONDANCE

QUESTION DU JOUR, N° 180. — *Mon propriétaire me réclame le paiement de la taxe de location verbale et du droit supplémentaire qu'il a dû payer pour déclaration tardive. Est-il dans son droit ?*

Réponse. — 1°) *En ce qui concerne la taxe de location verbale, nous avons déjà eu l'occasion de dire que le propriétaire avait en principe le droit d'en réclamer le remboursement au locataire, sauf conventions contraires expresses ou tacites.* 2°) *En ce qui concerne les pénalités (droit en sus) pour déclaration tardive, elles doivent être entièrement supportées par le bailleur. Lui seul étant chargé de souscrire la déclaration, c'est lui qui doit supporter les conséquences de son retard.*

— Un lecteur, A. C. 66, Rx. — 1°) Non. 2°) Non, en principe. — Inquiétude de la maman, 1.5.29. — 1°) Voir les explications parues dans le « Journal de Roubaix » du 5 janvier. 2°) Elle pourrait la demander ; la Commission spéciale qui statue sur ces demandes en appréciera le bien-fondé. — D.M.C. — 1°) Vous devez ne pas accepter et faire une demande de renouvellement. 2°) Oui. 3°) 4°) et 5°) Oui, s'il veut vous mettre dehors. Il faudra voir un avocat pour appeler le propriétaire en justice. — V. L. — Il faut mettre l'entrepreneur en demeure de parfaire le travail et, au besoin, lui réclamer des dommages et intérêts devant les tribunaux. — Pas de chance, 32. — 1°) Le locataire. 2°) Non, à notre avis.

— Deux Nicolses. — 1°) En 1938. 2°) Vous n'avez aucune formalité à accomplir. 3°) Non, en principe, à moins qu'il n'y ait pas de bail et à condition de dénoncer la location actuelle pour en consentir une nouvelle à d'autres conditions. — Ennuyé, 1939. — La discussion ne serait possible que s'il s'agissait d'une location commerciale. Dans le cas présent le propriétaire peut proposer l'augmentation envisagée et, en cas de non-acceptation, donner congé. — Fauvre propriétaire. — 1°) A l'expiration du bail, il vous suffira de mettre le locataire en demeure de quitter les lieux. 2°) Un arrangement amiable est, dans ce cas, la solution la plus raisonnable. 3°) Oui, à la condition d'obtenir une carte d'étranger. — D.D. 35. — Dans ce cas, à notre avis, la consommation d'eau étant comprise dans le prix de base du loyer, ne pourrait être réclamée en sus du prix actuellement payé. — 81. R. I. — Il est trop tard maintenant pour faire une demande et de toutes les façons, nous ne croyons pas que vous ayez pu obtenir satisfaction, étant donné les ressources du ménage. — A. F. — Vous pourriez écrire au Ministère des Colonies, en demandant une documentation.

— E. A. — 1°) Sur la succession du prédécédé, le survivant paierait en l'absence d'enfant : 3 % sur la tranchette 1 à 5.000, 9 % sur la tranche de 5.001 à 10.000, 15 % sur la tranche de 10.001 à 50.000, 19 % sur la tranche de 50.001 à 100.000, 23 % sur la tranche de 100.001 à 250.000. Ces taux devront être majorés de 8 % si le décès survient avant le 31 décembre 1938. 2°) Les immeubles sont évalués d'après leur valeur vénale au jour du décès. — Maréchaux Alfred. — 1°) et 2°) Non, si la personne est privilégiée (70 ans, veuve de guerre, etc.) Dans le cas contraire, seulement à condition de lui fournir un local similaire aux mêmes conditions.

— Gabin. — Nous ne pouvons donner des renseignements de cette sorte. — E.D. 14. — Vous avez parfaitement compris le mécanisme de ces impôts et nous n'avons rien à ajouter à vos explications. — S.V.P. — Veuillez être plus explicite et nous dire exactement de quoi il s'agit si vous désirez obtenir une réponse. — Maure. — Ces réparations incombent, à notre avis, au locataire à qui il appartenait de prendre toutes les mesures de précautions utiles en vue d'empêcher ces dégâts. — Et tout et tout. — 1°) Non. 2°) Il peut y en avoir si besoin est. 3°) C'est le rôle des avocats. 4°) Pas du tout, si une telle chose était admise, il n'y aurait plus jamais moyen de terminer un procès, car il y a toujours une partie qui n'est pas satisfaite. — François L. D. — D'abord, une cession de commerce ne peut se faire comme cela, sans publicité. Ensuite, l'intéressé a droit à un dédit ; mais en cas de litige, c'est le juge qui doit en fixer le montant et le vendeur ne peut se faire justice lui-même. Voyez un avocat. — R. G. — 1°) Vous y avez droit en principe, tant du moins que la nouvelle réforme des allocations familiales ne sera pas entrée en application. 2°) Impossible de vous dire le montant sans connaître votre profession. — Antoine, 39. — Vous avez le droit de réclamer au propriétaire des dommages et intérêts, car il doit vous garantir contre les vices cachés. — Burma, 12. — 1°) Le régime de la séparation de biens nous semble indiqué. 2°) Il faut faire un contrat : obligatoirement devant notaire. — Mercure, Jupiter. — C'est le contrôleur. En effet, nous n'avons pas tenu compte de la majoration de 20 % applicable en 1938. Votre impôt est donc de 250 francs, mais vous devrez encore payer 8 % de contribution exceptionnelle.

Tourcoing

Aujourd'hui, samedi 7 janvier :

Hôtel de Ville: 9 h. à 12 h. Etat civil: 14 h. à 17 h.

Bains: de 9 h. à 11 h. 30 et de 14 h. à 18 h. 30.

Bibliothèque communale: de 9 h. à 12 h.

Bibliothèque catholique: 9 h. 30 à 11 h. 30.

Bibliothèque populaire: 9 h. à 12 h.

Caisse d'Epargne: 9 h. 30 à 11 h. 30 et 14 h. à 16 h.

Consulat de Belgique: 8 h. à 13 h.

Musée: 14 h. à 17 h.

Théâtre municipal: à 20 h.: « Le Cœur et la main ».

A LA SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE

M. Claude Farrère, de l'Académie française, parlera prochainement du conflit sino-japonais

La première de la seconde série des conférences de la Société de Géographie, aura lieu le dimanche 15 janvier, à 17 h., en la salle du Conservatoire. Pour cette

(Ph. France-Presse.)

M. CLAUDE FARRÈRE

réunion, le comité directeur a fait appel à M. Claude Farrère, de l'Académie française, qui parlera du conflit sino-japonais.

La personnalité de M. Farrère est trop connue pour que nous ayons besoin de la présenter. En prévision de la foule qui se pressera ce jour-là au Conservatoire, les cartes d'abonnement seront exigées à l'entrée de la salle.

Les élèves des écoles devront être en possession de la carte spéciale qui leur a été remise par leurs maîtres ; les grandes personnes ne sont pas admises à faire usage de cette carte scolaire.

Ajoutons que les portes de la salle seront ouvertes à 16 h.

LES ANNONCES A PARAITRE dans le « Journal de Roubaix » peuvent être remises chez M. Douterluingne, 340, rue de la Croix-Rouge.

L'exposition des tissus d'art de la Chambre de Commerce

Nous avons annoncé récemment qu'une exposition temporaire ayant pour objet « Les tissus dans l'art », s'ouvrira dans l'Hôtel de la Chambre de Commerce, du mois de mai au mois d'août prochain.

M. le ministre de l'Education nationale vient de faire connaître qu'il accordait son patronage à cette exposition.

Le Comité de patronage est donc désormais ainsi constitué : MM. le ministre de l'Education nationale; Carles, préfet du Nord ; Huysman, directeur général des Beaux-Arts ; L. Marescaux, député du Nord, vice-président de la Commission parlementaire du Commerce ; Et. Salembien, maire de Tourcoing ; J. Wibaux, président de la Fédération industrielle et commerciale de Roubaix-Tourcoing ; A. Motte, président de la Société industrielle de Tourcoing ; A. Tiberghien, président du Syndicat des fabricants de tissus ; R. Lorthiois, président du Syndicat des fabricants de tissus pour ameublement ; C. Bourgeois, président de la Commission des Musées de la Ville de Tourcoing ; Poubel, directeur de l'école des Beaux-Arts de la Ville de Tourcoing ; Chaleyé, directeur de l'Ecole nationale supérieure des Arts et Industries textiles de Roubaix ; H. Méllard, président de la Société régionale syndicale des architectes de la Région du Nord.

M. Charles Hasbroucq est promu chevalier de la Légion d'honneur

Dans la dernière promotion de la Légion d'honneur, au titre des mutilés de guerre, nous relevons le nom de notre concitoyen, M. Charles Hasbroucq, comptable des établissements J.-B. Dumortier fils, rue de l'Amiral-Courbet.

Appartenant à la classe 1916, M. Charles Hasbroucq se trouvait en pays envahi quand, en octobre 1914, il résolut de franchir les lignes, pour rejoindre notre armée.

Au moment où il allait atteindre le front anglais, une balle le blessa à l'épaule et il dut être hospitalisé.

Une fois guéri, il fut incorporé au 150e régiment d'infanterie, puis au 35e R.I., avec lequel il acheva la campagne.

Au cours d'une attaque importante, se trouvant aux avant-postes de Ville-sur-Tourb, il fut gravement blessé par des éclats de grenade et il dut subir l'amputation de la jambe gauche.

M. CHARLES HASBROUCQ

Sa brillante conduite lui valut la croix de guerre et une citation à l'ordre de l'Armée. Plus tard, il recevait la médaille militaire.

La croix de chevalier de la Légion d'honneur sera bien placée sur la poitrine d'un brave comme M. Charles Hasbroucq.

Nous lui adressons nos vives félicitations.

Encaustique supérieure D.D.
pour meubles et parquets. - DROGUERIE DELSINNE, rue des Ursulines, Tg. 43273d
VOIR en avant-dernière page l'annonce des Produits « CADOL », « IDOL » et « ISOL ».

MM. Barle et Schmid exposent...

Deux excellents artistes peintres, MM. M. Barle et René Schmid, dont les Tourquennois ont souvent admiré les œuvres parmi celles du groupe des « Passereaux », exposeront aujourd'hui samedi, et demain dimanche, place de la Victoire. Leur art aimable et ferme, qui sait si bien mettre en action lumière et poésie, charmera les visiteurs.

Après le concours de tir des Carabiniers du Centre

M. Edmond Salembien, maire de Tourcoing, a reçu, à l'Hôtel de Ville, la commission des Carabiniers du Centre, conduite par M. Emile Tiberghien-Dassonville, président d'honneur, et M. Mère Wibaux, président actif de ce groupement, qui était venue lui remettre la somme de 14.640 fr., résultat du concours de tir qu'elle avait organisé au profit de la deuxième campagne du timbre antituberculeux.

Bien que le froid intense, qui a sévi en décembre, ait ralenti sérieusement l'activité de ce concours, le résultat de cette année surpasse encore de 400 fr. celui de l'an dernier.

M. le maire a remercié vivement les organisateurs de cette compétition, qui, chaque année, augmentent leur participation à l'œuvre si utile de la lutte contre la tuberculose, et qui peuvent être cités en exemple dans tout le pays.

Il s'est plu à souligner leur dévouement, grâce auquel Tourcoing figurera en bonne place dans la contribution annuelle au timbre antituberculeux.

Les résultats du concours paraîtront ultérieurement et la distribution officielle des prix aura lieu le dimanche 29 janvier à 10 h., salle des fêtes de l'Hôtel de Ville.

Le bal du Flocon

C'est ce soir, à 20 h., à l'école Jean-Macé, rue du Flocon, que les amicales Maris-Dron et Jean-Macé donnent leur bal ces étrennes : cotillons, serpentins, orchestre entraînant.

Circulation déviée rue des Villas

Conformément à un arrêté municipal du 6 janvier 1939, la circulation des véhicules de toutes sortes, y compris motocyclettes et bicyclettes, est interdite rue des Villas, dans la partie comprise entre le boulevard Descat et la rue Claude-Bernard, jusqu'au 23 janvier en raison des travaux de pavage. La circulation sera déviée par le boulevard Descat et la rue Claude-Bernard.

Aux jardins ouvriers des familles nombreuses du Blanc-Seau

Une leçon de jardinage sera donnée par M. Joseph Schoonaert, le samedi 14, à 18 h., au siège, 1, rue du Docteur-Dupont aux membres de la section.

Diverses questions d'actualité y seront traitées.

Il sera fait remise des cartes et des graines contre paiement de la cotisation. Groupage des achats en commun. A l'issue de la réunion, divertissement.

Les jardiniers sont priés d'y amener leur famille.

Au sujet de l'arrestation d'un escroc

Nous avons relaté hier les circonstances dans lesquelles Gustave Hostyn, l'escroc aux appareils de T.S.F. avait été arrêté. Il convient de souligner dans cette arrestation la part importante qui revient à M. Vandenberghe, garde champêtre à Neuville, qui, informé des agissements de l'individu, se mit à sa recherche.

Il le cueillit au moment où l'escroc s'apprêtait à opérer chez un troisième commerçant de Neuville, ayant échoué chez deux autres.

Ce n'est qu'à l'interrogatoire sur l'identité que le garde Vandenberghe s'aperçut qu'il se trouvait devant Hostyn. Celui-ci fut ensuite remis entre les mains de la gendarmerie.

LES ARTISANS REUNIS. — Demain dimanche, de 10 h. à 11 h., permanence pour déclarations fiscales et renseignements divers. Se munir du livret de mariage et du compte d'exploitation.

336me SECTION DES PREVOYANTS DE L'AVENIR. — Permanence de 11 h. à 12 h., demain 8 janvier, au siège, 107, rue de Mouvaux, à Tourcoing (Blanc-Seau).

ECOLE DE PERFECTIONNEMENT DES SOUS-OFFICIERS DU TRAIN. — Voici la date des cours pour le premier trimestre 1939: 10 et 24 janvier, 7 et 14 février, 7, 21 et 28 mars, à l'Institut Colbert, à 10 h. Il ne sera pas envoyé de convocations individuelles.

RETRAITE MUTUALISTE (314e section). — La perception se fera le 28 courant, à la Maison des Amicales, au moment de l'